
Procès-verbal
C.E.P.
du 31 juillet 2017.

Présents :

GERARD Claudy	Président de province
FOULON Frank	Président Sportif de province
MUTSERS Luc	Trésorier de province
ABEELS Willi	Administrateur de province
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
BEBERMANS Louis	Administrateur de province
HANSEN Michaël	Administrateur de province
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absents :

LONEUX Martine	Administratrice de province
ANKRI Jérémie	Administrateur de province

Excusé :

CHRISTIAENS Emile	Administrateur de province
JURCABA Yvan	Administrateur de province

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation Procès-verbaux.
- II. Administratif.
- III. F.B.F.P.
- IV. C.H.P.L.
- V. Trésorerie.
- VI. Championnats provinciaux
- VII. F.P.J.L.
- VIII. Divers

1. Approbation Procès-verbaux.

La séance est ouverte à 19h40 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 6 juin 2017 ainsi que sur le P.V. de la Commission C.H.P.L. du 12 juin 2017.

Aucune remarque n'est émise et les P.V.'s sont approuvés à l'unanimité.

2. Administratif.

Suite à la démission du P.A., Michel NEYMAN, en date du 06 juin 2017 (courriel dont nous prenons acte - **ANNEXE 1**), un courrier d'appel à candidatures au poste d'administrateur provincial a été envoyé aux clubs en date du 3 juillet 2017 par le secrétariat. La date butoir pour les candidatures (par pli postal) a été fixée au 04/09/2017. A ce jour, aucune candidature n'a été reçue.

Le Président signale qu'un autre courrier pour candidature à ce poste sera à nouveau envoyé courant septembre étant donné que ce poste sera attribué en janvier prochain (vote lors de l'Assemblée Ordinaire de province).

A signaler que l'accès au site ainsi que l'adresse mail ont été supprimés pour l'administrateur concerné. Un nouveau mot de passe pour l'accès au site a été envoyé à tous les administrateurs.

Le poste de P.A. étant vacant, le Président informe qu'il va falloir passer à la désignation d'un nouveau Président administratif et demande aux administrateurs présents les éventuelles candidatures.

Michael HANSEN prend la parole :

Il rappelle que lors de la dernière réunion CEP, il avait émis l'intention de démissionner pour des raisons évoquées lors du précédent C.E.P.

A ce jour, sa situation personnelle a favorablement évolué et la situation n'est plus du tout la même étant donné la démission de Michel NEYMAN.

Il souhaiterait donc continuer à travailler avec le comité en place dans l'ambiance et l'entrain que nous avons connu lorsque nous avons relancé la province. Il comprendrait néanmoins très bien un refus des administrateurs .

Dans le cas contraire, il propose de reprendre le poste de P.A.

Aucun administrateur ne s'oppose à la candidature de Michael Hansen au poste de P.A.

Le secrétaire prépare et distribue les bulletins de vote pour les 8 administrateurs présents.

Candidature de Michael HANSEN au poste de P.A. (Oui – Non)

Le Président et le Président sportif de province effectuent en présence du secrétaire le dépouillement.

Résultats : Oui → 8

Non → 0

Michel HANSEN est élu au poste de Président administratif de province à l'unanimité.

Un courriel sera envoyé par le secrétaire au secrétariat fédéral informant de l'attribution de ce poste.

La modification sera effectuée sur le site provincial et un article informatif sera publié en page d'accueil.

Une mise à l'honneur de sportif appartenant à un club liégeois (cp4000 - cp4020) ou habitant sur la ville de Liège et ayant remporté un titre provincial, fédéral ou national a eu lieu ce lundi 3 juillet 2017 au Hall omnisports de Bressoux, rue E. Malvoz 2 à 4020 Bressoux par « LE COLLEGE COMMUNAL DE LA VILLE DE LIEGE ET L'ASBL « LIEGE SPORT ». Cette mise à l'honneur faisait suite à un courriel de la Ville de Liège reçu par le secrétariat provincial.

Ont été mis à l'honneur :

- KOHNEN Kevin – B30 pour son titre de Champion Provincial en « triplètes hommes »
- DISLINS Céline – B10 pour son titre de Championne Provinciale en « doublettes mixtes »
- LONEUX Martine – B09 pour son titre de Championne Provinciale en « vétérans dames »
- HENRY Jérôme – B21 pour son titre de Champion de Belgique en « juniors garçons »
- DAVID Lucie – B12 pour son titre de Championne de Belgique en « minimes filles »
- DAVID Elisa – B12 pour son titre de Championne de Belgique en « minimes filles »

Réception d'un courriel du secrétariat fédéral informant que dans le but de synchroniser les 2 ligues (PFV & FBFP), la saison d'été 2018 débutera le 14 avril et se terminera le 30 septembre.

A noter que cette adaptation est essentiellement destinée à uniformiser les dates des ECFD et ECFT dans les deux ligues. Les championnats provinciaux ne donnant pas accès aux championnats fédéraux pourront quant à eux et comme auparavant être planifiés dès le 1^{er} avril.

3. F.B.F.P

Suite à la démission du Président Fédéral, Michaël HANSEN (PV CA du 13/06/2017), un courriel émanant du secrétariat fédéral et adressé au Président de province nous a été transmis nous demandant d'envoyer la candidature d'un membre liégeois pour le remplacement de ce dernier.

Un courrier a donc été transmis à tous les clubs pour les éventuelles candidatures à ce poste.

La date butoir pour ces candidatures a été fixée au 25 août 2018.

A ce jour, seul la candidature de GERARD Jean-Luc nous a été transmise par le B30 – Royal PC Wanze.

Dès le 26 août, le secrétaire provincial transmettra via courriel au secrétariat fédéral, les candidatures.

A noter que la fonction de Président a.i. pour la FBFP est assurée par Monsieur Jean-Luc MELLEKER jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la FBFP en février 2018.

4. C.H.P.L.

Nouvelle réglementation - remplacement en cours de partie.

Le P.S. prend la parole pour informer qu'une réunion avec les dirigeants sportifs de la FBFP est planifiée ce 05/08/17. La réglementation concernant des changements en cours de partie sera débattue lors de cette réunion.

Pour des raisons d'uniformité dans les règlements (provinciaux, fédéraux et nationaux) et contrairement à ce qui a été décidé lors de notre précédente réunion de CEP, la province s'alignera sur les règlements fédéraux et nationaux si d'aventure cette réglementation n'était pas d'application pour la saison 2017-2018.

La mise à jour définitive du règlement CHPL 2017-2018 sera effectuée par le secrétaire à la suite de cette réunion et plus particulièrement les articles III.1.8 et III.1.9.

Dès finalisation de la mise à jour du règlement, le secrétaire enverra aux 3 présidents ce dernier pour validation.

Agrément Saison CHPL 2017-2018.

En attente de la restructuration (mise en place) du comité disciplinaire de la FBFP et comme chaque année, une demande d'agrément provisoire de conciliateur en discipline au nom du CE provincial de Liège pour la période du 15 avril 2018 au 30 septembre 2018 (saison été) et pour la période du 01 octobre 2017 au 14 avril 2018 (saison d'hiver) sera sollicitée auprès de la FBFP.

A cette fin, le P.A. rédigera les deux demandes d'agrément et transmettra au secrétariat provincial pour référencement avant envoi par courriel au secrétariat fédéral.

Compte-rendu inscriptions - paiements équipes/clubs

A ce jour, seul B43 – RPC La Moisson n'a pas encore régularisé.

Suivant conversation téléphonique entre le responsable B43 et le trésorier, le paiement a été effectué ce jour.

Concernant les documents à fournir (quittances incendie, RC et dérogations), seuls 6 clubs ont transmis les documents demandés.

Le secrétaire signale que B15 – PC Les Lauriers s'appuie sur le fait qu'une RC existe à la FBFP et que son club est couvert selon lui par cette dernière. C'est correct pour tout ce qui touche et tourne autour du sportif mais le secrétaire pose la question : Qu'en serait-il avec les assurances si la toiture du bâtiment s'effondre et que des joueurs ou visiteurs présents à ce moment dans les installations sont blessés ? N'est-ce pas l'assurance propre au club qui couvre alors ce type d'accident ?

De plus, concernant l'autorisation d'utilisation des pistes du B22 - PCGH pour ce club : le document envoyé est simplement un courriel d'autorisation du B22 non-signé par le responsable du club (Jacques JORDENS).

Le Président rappellera les obligations des clubs concernant les assurances et dérogations lors de la séance d'information du 18 septembre prochain.

Candidatures Organisation séance d'information CHPL 2017-2018

Un courrier sera établi par le secrétaire provincial, référencé et envoyé à tous les clubs.

La date butoir pour la rentrée de ces candidatures est fixée au 03/09, veille de la prochaine séance CEP.

A l'issue de cette séance un courrier d'invitation sera envoyé à tous les clubs.

L'OJ de cette réunion sera établi par le secrétaire en se référant à l'OJ de la dernière séance de septembre 2016.

Les documents nécessaires (divisions du mercredi et vendredi, les feuilles de matchs, les calendriers et règlements) seront reproduits après le CEP du 04 septembre 2017.

Remarques :

1 liste des divisions du mercredi et 1 liste des divisions du vendredi.

1 règlement pour le mercredi et 1 règlement pour le vendredi par club.

1 calendrier pour le mercredi et un calendrier pour le vendredi par club.

Feuilles de match : autant qu'il n'y a de rencontre à domicile par équipe + 2 feuilles de matchs de réserve.

Réception des feuilles de matchs en cours de championnat : Raymond HEYLIGEN

Contrôle des feuilles de matchs du vendredi : Raymond HEYLIGEN

Contrôle des feuilles de matchs du mercredi : Willi ABEELS

Réception des résultats et établissement des classements : Louis BEBERMANS

Publication sur site des résultats : Fabrice MIGNON

Ventilation des résultats vers clubs, administrateurs et presse : Fabrice MIGNON

5. Trésorerie

Distribution à Claudy GERARD et Willi ABEELS du fond de caisse pour CPT Mixtes 2017 du 10/09.

Factures en souffrance

B15 - PC Les Lauriers --> pénalités période fév.-mars 2017 CHPL --> **15€**

B27 - PC Oreye --> cotisation provinciale 3€/joueur réaffiliation/affiliation/transfert 2017-2018 --> **129,50€**

B04 - PC Omal --> cotisation provinciale 3€/joueur réaffiliation/affiliation/transfert 2017-2018 --> **175€**

Rappels seront envoyés par le trésorier suivant procédure.

Débriefing lors de la séance CEP du 04/09/2017

6. Championnats provinciaux

Compte-rendu : CP Sextet du 18/06/17 - CP +48/50 ans du 28/06/17

Rien de particulier à signaler sur le déroulement de ces épreuves si ce n'est un problème rencontré en cours de journée lors du Sextet où les compositions d'équipes d'un club n'ont pas été respectées.

Décision plus que litigieuse de l'arbitre du jour, Brigitte VANDENBOSCH qui au lieu d'attribuer en toute logique le score de 13-0 aux équipes défaillantes a fait recommencer les parties.

Yvan JURCABA, Président de bureau du jour souhaiterait quelques modifications au règlement.

Vu son absence pour cause de vacances, ce point est porté à la « To Do List » et sera rediscuté ultérieurement.

Point à rediscuter :

1. modification du règlement provincial pour le sextet

L'équipe qui commencera une partie avec un joueur ne correspondant pas à la lettre qui a été désigné au début du tournoi se verra pénalisé d'un 13/0. Le contrôle peut se faire par l'arbitre ou les représentants de la province

2. Rôle de l'arbitre « qui et comment lui donner des directives lors d'un tournoi provincial ? »

3. Devenir champion de province sans combat (donner les parties)

4. Changer le tirage pour le sextet (à discuter)

Il est également décidé que pour une question de facilité et de gain de temps au lancement de la journée, la lettre du joueur sera attribuée à l'inscription de l'équipe via le formulaire en ligne.

Le secrétaire adaptera en conséquence le formulaire pour le CP Sextet 2018.

Le changement de 2 joueurs le jour de la compétition étant admis, le joueur remplaçant devra obligatoirement reprendre la lettre du joueur remplacé.

Justificatif absence au CP

Certificat médical pour FANJUL Arthur → CPV Hommes du 31/05/2017 reçu par l'entremise de la FBFP le 20/06/17.

Absences non-justifiées de 2 équipes au CPD +48/50 ans du 28 juin 2017 :

- RENIERS Jacques - 4329 - B49 - Equipe 51
- DEBIN Daniel - 14807 - B49 - Equipe 51

- JAUMOTTE Marc - 14735 – B17 - Equipe 55
- LAURENT Jean-Marie - 15585 – B17 - Equipe 55

La même sanction sera d'application qu'au fédéral, à savoir :

- 25€ d'amende au joueur
- interdiction de participation à ce championnat l'année suivante

Un courrier sera établi par le PA pour ces 4 joueurs.

Ce courrier sera référencé par le secrétariat et envoyé aux intéressés et pour information aux clubs où évoluent ces joueurs. Le P.A. tiendra à jour un fichier des « Sanctions CP's » qu'il transmettra au secrétaire.

Matériels et documents bureau CPD Mixtes du 10/09/2017

Les matériels et documents pour ce bureau seront distribués aux responsables lors de la réunion CEP de septembre.

7. F.P.J.L.Stage Fédéral Jeunes du 22 juillet 2017 à Rochefort

En date du 03/07 (20h00) Yves FREMINEUR, responsable fédéral de la CCFJ a transmis au secrétariat provincial une invitation au stage en référence.

Les inscriptions des jeunes liégeois devaient lui parvenir pour le 12/07 au plus tard et ce, par l'entremise du responsable CCFJ provincial, Jean-Luc GERARD.

En urgence, le secrétaire provincial à envoyer un courriel à tous les clubs.

Remarque du secrétaire :

L'envoi tardif de cette invitation ne permet pas d'informer les clubs, qui eux-mêmes doivent informer leurs membres dans des délais raisonnables surtout en cette période de vacances où les familles planifient en général leurs activités. Tout « VITE ! VITE ! » sans organisation, sans concertation avec les provinces !

Ceci ne joue pas en la faveur du club organisateur du stage qui lui-même doit prendre ses dispositions tant du point de vue personnels, qu'alimentaire ou autres en fonction du nombre de participants.

Jean-Luc GERARD n'étant pas disponible le jour du stage à Rochefort, nous n'avons reçu aucun compte-rendu.

Encore une fois, manque de stratégie et communication à la FBFP !

Question du responsable CCFJ provincial, Jean-Luc GERARD :

A la demande de certains parents : Comme il y a quelques années, la province n'intervient-elle pas à concurrence de 50€/enfant lors du stage fédéral ?

Réponse Président et P.A.

Il est vrai que nous avons intervenu une année mais aucune décision définitive n'a été prise par la province.

Ce point peut être porté à l'OJ d'une prochaine séance (inscription à la To Do List)

Il faut cependant constater qu'un stage de 175€ dont 50€ sont pris en charge par la FBFP et dans le pire des cas 30€ sont remboursés par la mutuelle (mutuelle socialiste) voire entièrement dans d'autres mutuelles, n'est pas très onéreux pour une prise en charge d'un jeune lors d'un stage où l'enfant est surveillé, entraîné et nourri !

8. Divers

Courrier B41 – PC Moha.

Courrier postal reçu en date du 03 juillet 2017 (**ANNEXE 2**)

Le P.S. donne lecture de ce courrier.

Au vu du contenu, il rappelle à l'ensemble des membres du CEP qu'il est inutile voire interdit, même si l'on a raison, de s'étendre et épiloguer sur la toile via les réseaux sociaux (Facebook). Cela ne peut nuire qu'à la Province.

Lorsque l'on estime avoir été lésé ou qu'une compétition ne respecte pas certains critères obligatoires d'organisation, un rapport circonstancié peut être transmis (doit être transmis) à l'autorité provinciale.

Rentrées facture Trésorerie.

Secrétariat → fourniture papier A4

Président → frais de représentation réunion des présidents provinciaux + secrétaire du 04/07/2017

Plus rien est à l'ordre du jour.

Prochaine séance CEP le 04/09/2017 – 19h30 – Herstal

Le Président lève la séance à 22h15.

Michel NEYMAN

Administrateur provincial – Président administratif – Liège.

07 juin 2017

Objet : Démission des charges concernées.

Monsieur le Président du Comité Exécutif Provincial de Liège,

Madame et Messieurs les administrateurs provinciaux,

La présente pour vous informer de ma décision de démissionner de ma charge d'administrateur provincial et de Président administratif à dater de ce jour.

Votre décision et ses explications concernant la représentation de la province de Liège au CA suite à votre absence programmée (point 3 de l'ordre du jour) en conjonction avec les propos du président fédéral – votre ami – qui ne veut plus travailler avec moi (et cela je le comprends parfaitement bien) marquent un choix, votre choix et un manque de confiance et donc une certaine déconsidération à mon égard ; message qui a été parfaitement reçu tant par moi-même que par les administrateurs présents en séance.

Vous avez beau me dire que ma capacité à mettre des mots sur des idées données à la demande et au nom de réclamants et ensuite de trouver les mots au nom de la province pour contrarier ou repousser le premier envoi est difficilement acceptable en fait et que c'est cela qui nuit ; pour moi il s'agit là d'une excuse puisque, non seulement je suis resté correct avec toutes les parties ; je ne m'en suis jamais caché ; et le sachant depuis un certain temps pourtant, vous avez exploité cette facilité en me proposant ou m'invitant à répondre à ces courriers délicats.

Vous mettez donc en doute ma probité, comme d'autres « bénéficiaires » d'ailleurs, selon ce que j'ai entendu en séance.

Dans ces conditions, il m'est difficile de poursuivre plus avant dans cette charge et cet épisode ne changera rien au cours des choses ; la vie provinciale reprendra ses droits avec d'autres bonnes volontés (les cimetières sont pleins de gens irremplaçables). Il est temps que je tourne la page.

Nous nous sommes rencontrés en 2012 dans une certaine opposition (trois membres du comité du B45 poursuivis injustement par l'instance provinciale) et nous nous séparons administrativement en 2017 dans une opposition de « points de vue ».

L'important, c'est que la voie démocratique soit respectée ; je fais en sorte.

Bien à vous.

Michel NEYMAN,

Mohe le 02 juillet 2017

Messieurs les membres du comité de Province
Monsieur le secrétaire

Lors du championnat de régionale Hutoise les trois membres du comité présents c'est à dire M^r Cheunissen (président) M^r Chaisio (secrétaire) et moi même (trésorier) avons pris la décision pour le second tour de ne plus appliquer la règle qui consiste d'éviter les matchs club contre club.

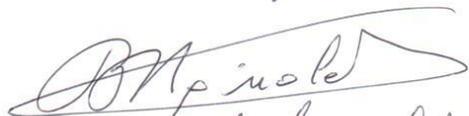
Je vous transmets en annexe le commentaire d'un joueur membre de votre comité.

Il me semble que si il est normal de critiquer cette décision on pourrait s'attendre à un autre comportement d'un membre du comité de Province.

Je plus à deux reprises nous avons dû prêter la carte de match de ce monsieur sur le terrain et au lieu de marquer sa carte celui-ci la remplissait devant le secrétariat en la rapportant.

Lui s'occupe peut être le droit de contourner les règlements ?

D'avance je vous remercie de l'attention que vous portez à ce courrier, et vous présente mes sincères salutations.


Bernard Mignolet.

